

DPB00401 - DESAN FLOW

Fiche de données de sécurité

Conformément à l'annexe II du règlement REACH - règlement 2020/878 et à l'annexe II du UK REACH

RUBRIQUE 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. 1.1. Identificateur de produit

Code : DPB00401
Nom du produit : DESAN FLOW

1.2. 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation prévue : Détergent liquide pour lave-linge.
Utilisations identifiées : Industriel Professionnel
Consommateur Détergent pour linge ; procédé semi-automatique
Détergent pour linge ; procédé manuel - -

1.3. 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom : SOCHIL CHIMICA SRL
Adresse complète : VIALE 1° MAGGIO Z.A. RIPOLI
Localité et pays : 64023 MOSCIANO S.ANGELO (TE)
ITALIA
Tel. : 0858071888
Fax : ---
Adresse e-mail de la personne compétente responsable de la fiche de données de sécurité : info@sochilchimica.it
Fournisseur : SOCHIL CHIMICA SRL

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pour les urgences, s'adresser à :
CAV "Osp. Pediatrico Bambino Gesù" Dip. Emergenza e Accettazione DEA, Roma, Piazza Sant'Onofrio, 4, 00165, tel. 06 68593726
Az. Osp. Univ. Foggia, Foggia, V.le Luigi Pinto, 1, 71122, tel. 800183459
Az. Osp. "A. Cardarelli", Napoli, Via A. Cardarelli, 9, 80131, tel. 081-5453333
CAV Policlinico "Umberto I", Roma, V.le del Policlinico, 155, 161, tel. 06-49978000
CAV Policlinico "A. Gemelli", Roma, Largo Agostino Gemelli, 8, 168, tel. 06-3054343
Az. Osp. "Careggi" U.O. Tossicologia Medica, Firenze, Largo Brambilla, 3, 50134, tel. 055-7947819
CAV Centro Nazionale di Informazione Tossicologica, Pavia, Via Salvatore Maugeri, 10, 27100, tel. 0382-24444
Osp. Niguarda Ca' Granda, Milano, Piazza Ospedale Maggiore, 3, 20162, tel. 02-66101029
Azienda Ospedaliera Papa Giovanni XXII, Bergamo, Piazza OMS, 1, 24127, tel. 800883300
Azienda Ospedaliera Integrata Verona, Verona, Piazzale Aristide Stefani, 1, 37126, tel. 800011858

RUBRIQUE 2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Le produit est classé dangereux conformément aux dispositions du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) (et modifications et adaptations ultérieures). Le produit requiert par conséquent une fiche de données de sécurité conforme au règlement (UE) 2020/878. Des informations complémentaires concernant les risques pour la santé et/ou l'environnement figurent aux rubriques 11 et 12 de la présente fiche.

Classification et indications de danger :

Lésions oculaires graves, catégorie 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.
Sensibilisation cutanée, catégorie 1A H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
Dangereux pour le milieu aquatique, toxicité chronique, entraîne des effets néfastes à long terme. catégorie 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques,

SOCHIL CHIMICA SRL

DPB00401 - DESAN FLOW

Révision n°8
Date 17/06/2022
Imprimé le 21/06/2022
Page n° 2 / 11
Remplace la révision :7 (Date 03/08/2018)

RUBRIQUE 2. Identification des dangers ... / >>

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage de danger conforme au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) et modifications et adaptations ultérieures.

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement :

Danger Mentions de danger :

H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :

P305+P351+P338 IF IN YEUX : Rinse cautiously with water for several minutes. Remove contact lenses, if present and easy to do. Continue rinsing.
P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON / un médecin / ...
P261 Éviter de respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols. **P362+P364** Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. **P273** Éviter le rejet dans l'environnement.

Contient : Potassium dodecylbenzenesulphonate
Mixture of: 5-chloro-2-methyl-2H-isothiazol-3-one and 2-methyl-2H-isothiazol-3-one
(3: 1) ALCOLCHI, C12-14, Ethoxylated, Solfates, Sodium salts 1-2.5 Ethoxylated piers
ALCOOL C12-15 POLI(7) ETOSSILATO
AMILASI
Protease (subtilisin)

Composants conformément au règlement (CE) n° 648/2004

Moins de 5 % phosphonates, agents de surface amphotères, agents de surface non ioniques
5 % ou plus, mais moins de 15 % agents de surface anioniques
enzymes, azurants optiques
parfums, Alpha-Isomethyl Ionone, Benzyl Salicylate, Butylphenyl Methylpropional, Coumarin, Linalool
Agents conservateurs : mélange d'isothiazolinones

2.3. Autres dangers

Selon les données disponibles, le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB à une concentration $\geq 0,1$ %. Le produit ne contient pas de substances ayant des propriétés perturbatrices endocriniennes à une concentration $\geq 0,1$ %.

RUBRIQUE 3. Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Contient :

Identification x = Conc. % Classification (CE) n° 1272/2008
 (CLP) Potassium dodecylbenzenesulphonate
 CAS 27177-77-1 5 ≤ x < 9 Eye Dam. 1 H318, Skin Sens. 1 H317
 EC 248-296-2
 INDEX

EPY 11.2.1 - SDS 1004.14

SOCHIL CHIMICA SRL

DPB00401 - DESAN FLOW

Révision n°8 FR
 Date 17/06/2022
 Imprimé le 21/06/2022
 Page n° 3 / 11
 Remplace la révision :7 (Date 03/08/2018)

RUBRIQUE 3. Composition/informations sur les composants ... / >>

ALCOLCHI, C12-14, Ethoxylated, Solfates, Sodium salts 1-2.5 Ethoxylated piers

CAS 68891-38-3 1 ≤ x < 5 Eye Dam. 1 H318, Skin Irrit. 2 H315, Aquatic Chronic 3 H412
 EC 500-234-8 Eye Dam. 1 H318: ≥ 10%, Eye Irrit. 2 H319: ≥ 5%
 INDEX

REACH Reg. 01-2119488639-16-0005

ALCOOL C12-15 POLI(7) ETOSSILATO

CAS 68131-39-5 1 ≤ x < 3 Acute Tox. 4 H302, Eye Dam. 1 H318, Aquatic Chronic 3 H412
 EC LD50 Oral: >300 mg/kg
 INDEX

Protease (subtilisin)

CAS 9014-01-1 0 ≤ x < 0,5 Acute Tox. 4 H302, Eye Dam. 1 H318, Skin Irrit. 2 H315, STOT SE 3 H335,
 Resp. Sens. 1 H334, Aquatic Acute 1 H400 M=1, Aquatic Chronic 2 H411
 EC 232-752-2 STA Oral: 500 mg/kg
 INDEX

AMILASI

CAS 9000-90-2 0 ≤ x < 0,5 Eye Irrit. 2 H319, Skin Irrit. 2 H315, Resp. Sens. 1 H334
 EC
 INDEX

Mixture of: 5-chloro-2-methyl-2H-isothiazol-3-one and 2-methyl-2H-isothiazol-3-one (3: 1)

CAS 55965-84-9 0,0015 ≤ x < 0,0025 Acute Tox. 2 H310, Acute Tox. 2 H330, Acute Tox. 3 H301, Skin Corr. 1C
 H314, Eye Dam. 1 H318, Skin Sens. 1A H317, Aquatic Acute 1 H400 M=100,
 Aquatic Chronic 1 H410 M=100, EUH071
 EC 613-167-00-5 Skin Corr. 1C H314: ≥ 0,6%, Skin Irrit. 2 H315: ≥ 0,06%, Skin Sens. 1A H317: ≥ 0,0015%,
 Eye Dam. 1 H318: ≥ 0,6%, Eye Irrit. 2 H319: ≥ 0,06%
 INDEX STA Oral: 100 mg/kg, STA Dermal: 50,001 mg/kg, STA Inhalation vapours: 0,501 mg/l, STA Inhalation mists/powders: 0,051 mg/l

Le texte intégral des mentions de danger (H) figure à la rubrique 16 de la fiche.

RUBRIQUE 4. Premiers secours

4.1. Description of first aid measures

YEUX : Retirer les lentilles de contact, si présentes. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 30 à 60 minutes, en maintenant les paupières bien ouvertes. Consulter immédiatement un médecin.

PEAU : Retirer les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau sous la douche. Consulter un médecin.

INGESTION : Faire boire autant d'eau que possible à la personne exposée. Consulter un médecin. Ne pas faire vomir, sauf indication expresse d'un médecin.

INHALATION : Consulter immédiatement un médecin. Transporter la victime à l'air frais, loin du lieu de l'accident. Si la personne ne respire plus, pratiquer la respiration artificielle. Prendre les précautions appropriées pour les sauveteurs.

4.2. Most important symptoms and effects, both acute and delayed

Les symptômes et effets spécifiques provoqués par le produit ne sont pas connus.

4.3. Indication of any immediate medical attention and special treatment needed

Informations non disponibles

RUBRIQUE 5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. 5.1. Moyens d'extinction

MOYENS D'EXTINCTION APPROPRIÉS

Les moyens d'extinction doivent être de type classique : dioxyde de carbone, mousse, poudre et eau pulvérisée. MOYENS D'EXTINCTION INAPPROPRIÉS

Aucun en particulier.

5.2. 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

DANGERS DUS À L'EXPOSITION EN CAS D'INCENDIE

Ne pas respirer les produits de combustion.

5.3. 5.3. Conseils aux pompiers

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Refroidir les récipients au moyen de jets d'eau afin d'éviter la décomposition du produit et la formation de substances potentiellement dangereuses pour la santé. Porter toujours un équipement complet de lutte contre l'incendie. Récupérer les eaux d'extinction pour empêcher leur écoulement dans les égouts. Éliminer les eaux contaminées utilisées pour l'extinction ainsi que les résidus de l'incendie conformément à la réglementation applicable.

EPY 11.2.1 - SDS 1004.14

SOCHIL CHIMICA SRL

Révision n°8

FR

Date 17/06/2022

Imprimé le 21/06/2022

Page n° 4 / 11

Remplace la révision :7 (Date 03/08/2018)

DPB00401 - DESAN FLOW

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION SPÉCIAL POUR LES POMPIERS

Vêtements normaux de lutte contre l'incendie, à savoir tenue de feu (BS EN 469), gants (BS EN 659) et bottes (spécifications HO A29 et A30), associés à un appareil respiratoire autonome à circuit ouvert et à pression positive à air comprimé (BS EN 137).

RUBRIQUE 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Stopper la fuite si cela ne présente aucun danger.

Porter un équipement de protection approprié (y compris l'équipement de protection individuelle mentionné à la rubrique 8 de la fiche de données de sécurité) afin d'éviter toute contamination de la peau, des yeux et des vêtements. Ces indications s'appliquent aussi bien au personnel de production qu'aux intervenants d'urgence.

6.2. 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Le produit ne doit pas pénétrer dans le réseau d'égouts ni entrer en contact avec les eaux de surface ou les eaux souterraines.

6.3. 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Collect the leaked product into a suitable container. Evaluate the compatibility of the container to be used, by checking section 10. Absorb the remainder with inert absorbent material.

Make sure the leakage site is well aired. Contaminated material should be disposed of in compliance with the provisions set forth in point 13.

6.4. 6.4. Référence à d'autres rubriques

Les informations relatives à la protection individuelle et à l'élimination figurent aux rubriques 8 et 13.

RUBRIQUE 7. Manipulation et stockage**7.1. 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Avant toute manipulation du produit, consulter toutes les autres rubriques de cette fiche de données de sécurité. Éviter les rejets du produit dans l'environnement. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection individuelle avant d'entrer dans les lieux de restauration.

7.2. 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conserver uniquement dans l'emballage d'origine. Stocker les récipients hermétiquement fermés dans un endroit bien ventilé, à l'abri de la lumière directe du soleil. Tenir les récipients éloignés des matières incompatibles ; voir la rubrique 10 pour plus de détails.

7.3. Specific end use(s)

Informations non disponibles

RUBRIQUE 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. 8.1. Paramètres de contrôle**

Informations non disponibles

8.2. 8.2. Contrôles de l'exposition

L'utilisation de mesures techniques appropriées devant toujours primer sur le recours aux équipements de protection individuelle, veiller à ce que le poste de travail soit correctement ventilé au moyen d'une aspiration locale efficace.

Pour le choix des équipements de protection individuelle, demander conseil au fournisseur de la substance chimique. Les équipements de protection individuelle doivent porter le marquage CE

attestant leur conformité aux normes applicables. Prévoir une douche de sécurité et un dispositif

de rinçage du visage et des yeux.

PROTECTION DES MAINS

Protéger les mains avec des gants de travail de catégorie III (voir norme EN 374).

Lors du choix du matériau des gants de protection, il convient de prendre en compte la compatibilité, la dégradation, le temps de rupture et la perméabilité.

La résistance des gants aux agents chimiques doit être vérifiée avant utilisation, celle-ci pouvant être imprévisible. La durée d'utilisation des gants dépend de la durée et du type d'usage.

PROTECTION DE LA PEAU

Porter des vêtements professionnels à manches longues de catégorie II ainsi que des chaussures de sécurité (voir règlement 2016/425 et norme EN ISO 20344). Se laver le corps à l'eau et au savon après avoir retiré les vêtements de protection.

PROTECTION DES YEUX

Porter des lunettes de protection étanches (voir norme EN 166).

PROTECTION RESPIRATOIRE

EPY 11.2.1 - SDS 1004.14

SOCHIL CHIMICA SRL

Révision n°8

FR

Date 17/06/2022

Imprimé le 21/06/2022

Page n° 5 / 11

Remplace la révision :7 (Date 03/08/2018)

DPB00401 - DESAN FLOW

RUBRIQUE 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle ... / >>

If the threshold value (e.g. TLV-TWA) is exceeded for the substance or one of the substances present in the product, use a mask with a type A filter whose class (1, 2 or 3) must be chosen according to the limit of use concentration. (see standard EN 14387). In the presence of gases or vapours of various kinds and/or gases or vapours containing particulate (aerosol sprays, fumes, mists, etc.) combined filters are required. Respiratory protection devices must be used if the technical measures adopted are not suitable for restricting the worker's exposure to the threshold values considered. The protection provided by masks is in any case limited. If the substance considered is odourless or its olfactory threshold is higher than the corresponding TLV-TWA and in the case of an emergency, wear open-circuit compressed air breathing apparatus (in compliance with standard EN 137) or external air-intake breathing apparatus (in compliance with standard EN 138). For a correct choice of respiratory protection device, see standard EN 529.

CONTRÔLES DE L'EXPOSITION ENVIRONNEMENTALE

The emissions generated by manufacturing processes, including those generated by ventilation equipment, should be checked to ensure compliance with environmental standards.

Product residues must not be indiscriminately disposed of with waste water or by dumping in waterways.

RUBRIQUE 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriétés	Valeur	Informations
Aspect	liquide visqueux	
Couleur	violet	
Odeur	floralee	
Point de fusion / point de congélation	non disponible	
Point initial d'ébullition	non disponible	
Inflammabilité	non disponible	
Limite inférieure d'explosivité	non disponible	
Limite supérieure d'explosivité	non disponible	
Point d'éclair	non disponible	
Température d'auto-inflammation	non disponible	
Température de décomposition	non disponible	
pH	9	
Viscosité cinématique	non disponible	
Solubilité	non disponible	
Coefficient de partage : n-octanol/eau	non disponible	
Pression de vapeur	non disponible	
Densité et/ou densité relative	1,030-1,050	
Densité de vapeur relative	non disponible	
Caractéristiques des particules	non applicable	

9.2. Other information

9.2.1. Information with regard to physical hazard classes

Informations non disponibles

9.2.2. Other safety characteristics

Informations non disponibles

RUBRIQUE 10. Stabilité et réactivité

10.1. 10.1. Réactivité

Aucun risque particulier de réaction avec d'autres substances dans des conditions normales d'utilisation.

10.2. 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans des conditions normales d'utilisation et de stockage.

10.3. 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse prévisible dans des conditions normales d'utilisation et de stockage.

10.4. 10.4. Conditions à éviter

Aucune en particulier. Les précautions habituelles applicables aux produits chimiques doivent toutefois être respectées.

EPY 11.2.1 - SDS 1004.14

SOCHIL CHIMICA SRL

Révision n°8
Date 17/06/2022
Imprimé le 21/06/2022
Page n° 6 / 11
Remplace la révision :7 (Date 03/08/2018) FR

DPB00401 - DESAN FLOW**RUBRIQUE 10. Stabilité et réactivité ... / >>****10.5. 10.5. Matières incompatibles**

Informations non disponibles

10.6. 10.6. Produits de décomposition dangereux

Informations non disponibles

RUBRIQUE 11. Informations toxicologiques

In the absence of experimental data for the product itself, health hazards are evaluated according to the properties of the substances it contains, using the criteria specified in the applicable regulation for classification.

It is therefore necessary to take into account the concentration of the individual hazardous substances indicated in section 3, to evaluate the toxicological effects of exposure to the product.

11.1. 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008Métabolisme, toxicocinétique, mécanisme d'action et autres

informations Informations non disponibles

Informations sur les voies d'exposition

probables Informations non disponibles

Effets différés et immédiats ainsi que effets chroniques résultant d'une exposition à court et

à long terme Informations non disponibles

Effets interactifs

Informations non

disponibles TOXICITÉ

AIGUË

ETA (inhalation) du mélange :	Non classé (aucun composant significatif)
ETA (orale) du mélange :	>2000 mg/kg
ETA (cutanée) du mélange :	Non classé (aucun composant significatif)

ALCOOL C12-15 POLI(7) ETOSSILATO

LD50 (Dermal): > 2000 mg/kg

LD50 (Oral): > 300 mg/kg

CORROSION / IRRITATION CUTANÉE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette

classe de danger LÉSIONS OCULAIRES GRAVES /

IRRITATION OCULAIRE

Causes serious eye damage

SENSIBILISATION RESPIRATOIRE OU

CUTANÉE

Sensibilisant pour la

peau Sensibilisation

respiratoire

Informations non

disponibles

Sensibilisation cutanée

Informations non

disponibles

MUTAGÉNICITÉ SUR LES CELLULES GERMINALES

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de

danger CANCÉROGÉNITÉ

EPY 11.2.1 - SDS 1004.14

SOCHIL CHIMICA SRL

Révision n°8

FR

Date 17/06/2022

Imprimé le 21/06/2022

Page n° 7 / 11

Remplace la révision :7 (Date 03/08/2018)

DPB00401 - DESAN FLOW

RUBRIQUE 11. Informations toxicologiques ... / >>

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de

danger TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION

Ne répond pas aux critères de classification pour cette

classe de danger Effets néfastes sur la fonction sexuelle

et la fertilité

Informations non disponibles

Effets néfastes sur le développement de la

descendance Informations non disponibles

Effets sur ou via

l'allaitement Informations

non disponibles STOT -

EXPOSITION UNIQUE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette

classe de danger Organes cibles

Informations non

disponibles Voie

d'exposition

Informations non

disponibles

STOT - EXPOSITIONS RÉPÉTÉES

Ne répond pas aux critères de classification pour cette

classe de danger Organes cibles

Informations non

disponibles Voie

d'exposition

Informations non

disponibles DANGER

PAR ASPIRATION

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

11.2. Informations sur les autres dangers

Selon les données disponibles, le produit ne contient pas de substances figurant sur les principales listes européennes de perturbateurs endocriniens potentiels ou suspectés, avec effets sur la santé humaine en cours d'évaluation.

RUBRIQUE 12. Informations écologiques

Ce produit est dangereux pour l'environnement et pour les organismes aquatiques. À long terme, il a des effets négatifs sur le milieu aquatique.

12.1. 12.1. Toxicité

ALCOOL C12-15 POLI(7) ETOSSILATO	
LC50 - for Fish	> 1 mg/l/96h BRACHYDANIO
EC50 - for Crustacea	> 1 mg/l/48h DAPHNIA
EC50 - for Algae / Aquatic Plants	> 1 mg/l/72h SELENASTRUM

12.2. 12.2. Persistance et dégradabilité

ALCOOL C12-15 POLI(7) ETOSSILATO
Rapidement biodégradable

12.3. 12.3. Potentiel de bioaccumulation

EPY 11.2.1 - SDS 1004.14

SOCHIL CHIMICA SRL

Révision n°8
Date 17/06/2022
Imprimé le 21/06/2022
Page n° 8 / 11
Remplace la révision :7 (Date 03/08/2018)

FR

DPB00401 - DESAN FLOW

RUBRIQUE 12. Informations écologiques ... / >>

Informations non disponibles

12.4. 12.4. Mobilité dans le sol

Informations non disponibles

12.5. 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Selon les données disponibles, le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB à une concentration $\geq 0,1$ %.

12.6. 12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Selon les données disponibles, le produit ne contient pas de substances figurant sur les principales listes européennes de perturbateurs endocriniens potentiels ou suspectés, avec effets environnementaux en cours d'évaluation.

12.7. 12.7. Autres effets néfastes

Informations non disponibles

RUBRIQUE 13. Considérations relatives à l'élimination**13.1. 13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Reuse, when possible. Product residues should be considered special hazardous waste. The hazard level of waste containing this product should be evaluated according to applicable regulations.

Disposal must be performed through an authorised waste management firm, in compliance with national and local regulations. CONTAMINATED PACKAGING

Contaminated packaging must be recovered or disposed of in compliance with national waste management regulations.

RUBRIQUE 14. Informations relatives au transport

Le produit n'est pas dangereux au sens des dispositions en vigueur du Code du transport international des marchandises dangereuses par route (ADR) et par rail (RID), du Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG) et de la réglementation de l'Association du transport aérien international (IATA).

14.1. 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

non applicable

14.2. 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

non applicable

14.3. 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

non applicable

14.4. 14.4. Groupe d'emballage

non applicable

14.5. 14.5. Dangers pour l'environnement

non applicable

14.6. 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

non applicable

14.7. 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Information non pertinente

EPY 11.2.1 - SDS 1004.14

SOCHIL CHIMICA SRL

DPB00401 - DESAN FLOW

Révision n°8

Date 17/06/2022

Imprimé le 21/06/2022

Page n° 9 / 11

Remplace la révision :7 (Date 03/08/2018)

FR

RUBRIQUE 15. Informations relatives à la réglementation**15.1. 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Catégorie Seveso - Directive 2012/18/UE : Aucune

Restrictions relating to the product or contained substances pursuant to Annex XVII to EC Regulation

1907/2006 Product

Point 3

Regulation (EU) 2019/1148 - on the marketing and use of explosives precursors non applicableSubstances figurant sur la liste candidate (art. 59 REACH)Selon les données disponibles, le produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (SVHC) à une concentration $\geq 0,1$ %.Substances soumises à autorisation (annexe XIV REACH)

Aucune

Substances soumises à notification d'exportation conformément au règlement (UE) n° 649/2012 :

Aucune

Substances soumises à la convention de Rotterdam :

Aucune

Substances soumises à la convention de Stockholm :

Aucune

Contrôles sanitaires

Les travailleurs exposés à cet agent chimique ne doivent pas faire l'objet d'une surveillance médicale, à condition que les données disponibles d'évaluation des risques démontrent que les risques pour la santé et la sécurité des travailleurs sont modestes et que la directive 98/24/CE soit respectée.

Regulation (EC) No. 648/2004

Composants conformément au règlement (CE) n° 648/2004

15.2. Chemical safety assessment

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée pour la préparation / pour les substances indiquées à la rubrique 3.

RUBRIQUE 16. Autres informations

Texte des mentions de danger (H) citées aux rubriques 2-3 de la fiche :

Acute Tox. 2	Toxicité aiguë, catégorie 2
Acute Tox. 3	Toxicité aiguë, catégorie 3
Skin Corr. 1C	Corrosion cutanée, catégorie 1C
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves, catégorie 1
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, catégorie 3
Resp. Sens. 1	Sensibilisation respiratoire, catégorie 1
Skin Sens. 1A	Sensibilisation cutanée, catégorie 1A
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique, toxicité aiguë, catégorie 1
1 Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique, toxicité chronique, catégorie 1
1 Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique, toxicité chronique, catégorie 3
H310	Mortel par contact cutané.
H330	Mortel par inhalation.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH071	Corrosif pour les voies respiratoires.

LÉGENDE :

EPY 11.2.1 - SDS 1004.14

SOCHIL CHIMICA SRL**DPB00401 - DESAN FLOW**

Révision n°8
Date 17/06/2022
Imprimé le 21/06/2022
Page n° 10 / 11
Remplace la révision :7 (Date 03/08/2018)

FR

RUBRIQUE 16. Autres informations ... / >>

- ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
- ATE: Estimation de la toxicité aiguë
- CAS: Numéro du Chemical Abstract Service

- CE50: Concentration efficace (nécessaire pour induire un effet de 50 %)
- CE: Identifiant dans ESIS (archive européenne des substances existantes)
- CLP: Regulation (EC) 1272/2008
- DNEL: Dose dérivée sans effet
- EmS: Plan d'urgence
- GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
- IATA DGR: Réglementation sur les marchandises dangereuses de l'Association du transport aérien international
- IC50: Concentration d'immobilisation à 50 %
- IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses
- IMO: Organisation maritime internationale
- INDEX: Identifiant de l'annexe VI du CLP
- LC50: Concentration létale 50 %
- LD50: Dose létale 50 %
- OEL: Valeur limite d'exposition professionnelle
- PBT: Persistant, bioaccumulable et toxique selon le règlement REACH
- PEC: Concentration environnementale prédite
- PEL: Niveau d'exposition prédit
- PNEC: Concentration prédite sans effet
- REACH: Regulation (EC) 1907/2006
- RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses
- TLV: Valeur limite seuil
- TLV CEILING: Concentration à ne pas dépasser à aucun moment de l'exposition professionnelle.
- TWA: Valeur limite d'exposition moyenne pondérée dans le temps
- TWA STEL: Valeur limite d'exposition à court terme
- VOC: Composés organiques volatils
- vPvB: Très persistant et très bioaccumulable selon le règlement REACH
- WGK: Classes de danger pour l'eau (Allemagne).

BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE

1. Regulation (EC) 1907/2006 (REACH) of the European Parliament
2. Regulation (EC) 1272/2008 (CLP) of the European Parliament
3. Regulation (EU) 2020/878 (II Annex of REACH Regulation)
4. Regulation (EC) 790/2009 (I Atp. CLP) of the European Parliament
5. Regulation (EU) 286/2011 (II Atp. CLP) of the European Parliament
6. Regulation (EU) 618/2012 (III Atp. CLP) of the European Parliament
7. Regulation (EU) 487/2013 (IV Atp. CLP) of the European Parliament
8. Regulation (EU) 944/2013 (V Atp. CLP) of the European Parliament
9. Regulation (EU) 605/2014 (VI Atp. CLP) of the European Parliament
10. Regulation (EU) 2015/1221 (VII Atp. CLP) of the European Parliament
11. Regulation (EU) 2016/918 (VIII Atp. CLP) of the European Parliament
12. Regulation (EU) 2016/1179 (IX Atp. CLP)
13. Regulation (EU) 2017/776 (X Atp. CLP)
14. Regulation (EU) 2018/669 (XI Atp. CLP)
15. Regulation (EU) 2019/521 (XII Atp. CLP)
16. Delegated Regulation (UE) 2018/1480 (XIII Atp. CLP)
17. Regulation (EU) 2019/1148
18. Delegated Regulation (UE) 2020/217 (XIV Atp. CLP)
19. Delegated Regulation (UE) 2020/1182 (XV Atp. CLP)
20. Delegated Regulation (UE) 2021/643 (XVI Atp. CLP)
21. Delegated Regulation (UE) 2021/849 (XVII Atp. CLP)

- The Merck Index - 10e édition
- Manipulation en sécurité des produits chimiques
- INRS - Fiche toxicologique
- Patty - Hygiène industrielle et toxicologie
- N.I. Sax - Dangerous Properties of Industrial Materials-7, édition 1989
- IFA GESTIS website
- ECHA website
- Base de données des modèles de FDS pour produits chimiques - Ministère de la Santé et ISS (Istituto Superiore di Sanità) - Italie

Note à l'attention des utilisateurs :

The information contained in the present sheet are based on our own knowledge on the date of the last version. Users must verify the suitability and thoroughness of provided information according to each specific use of the product.

This document must not be regarded as a guarantee on any specific product property.

The use of this product is not subject to our direct control; therefore, users must, under their own responsibility, comply with the current health

SOCHIL CHIMICA SRLRévision n°8
Date 17/06/2022
Imprimé le 21/06/2022
Page n° 11 / 11
Remplace la révision :7 (Date 03/08/2018)

FR

DPB00401 - DESAN FLOW**RUBRIQUE 16. Autres informations ... / >>**

and safety laws and regulations. The producer is relieved from any liability arising from improper uses. Provide appointed staff with adequate training on how to use chemical products.

MÉTHODES DE CALCUL DE LA CLASSIFICATION

Dangers physiques et chimiques : la classification du produit est dérivée des critères établis par le règlement CLP, annexe I, partie 2. Les données d'évaluation des propriétés physico-chimiques figurent à la rubrique 9.

Dangers pour la santé : la classification du produit repose sur les méthodes de calcul prévues à l'annexe I du CLP, partie 3, sauf indication contraire à la rubrique 11.

Dangers pour l'environnement : la classification du produit repose sur les méthodes de calcul prévues à l'annexe I du CLP, partie 4, sauf indication contraire à la rubrique 12.

Modifications par rapport à la révision précédente :

Les rubriques suivantes ont été modifiées :

01 / 02 / 03 / 08 / 09 / 11 / 12 / 15 / 16.

Adelya, Terre d'Hygiène

Adelya, Terre d'Hygiène